



Electro Mobility Materials Europe

Atelier thématique #1 – Parempuyre et Blanquefort

2 avril 2025



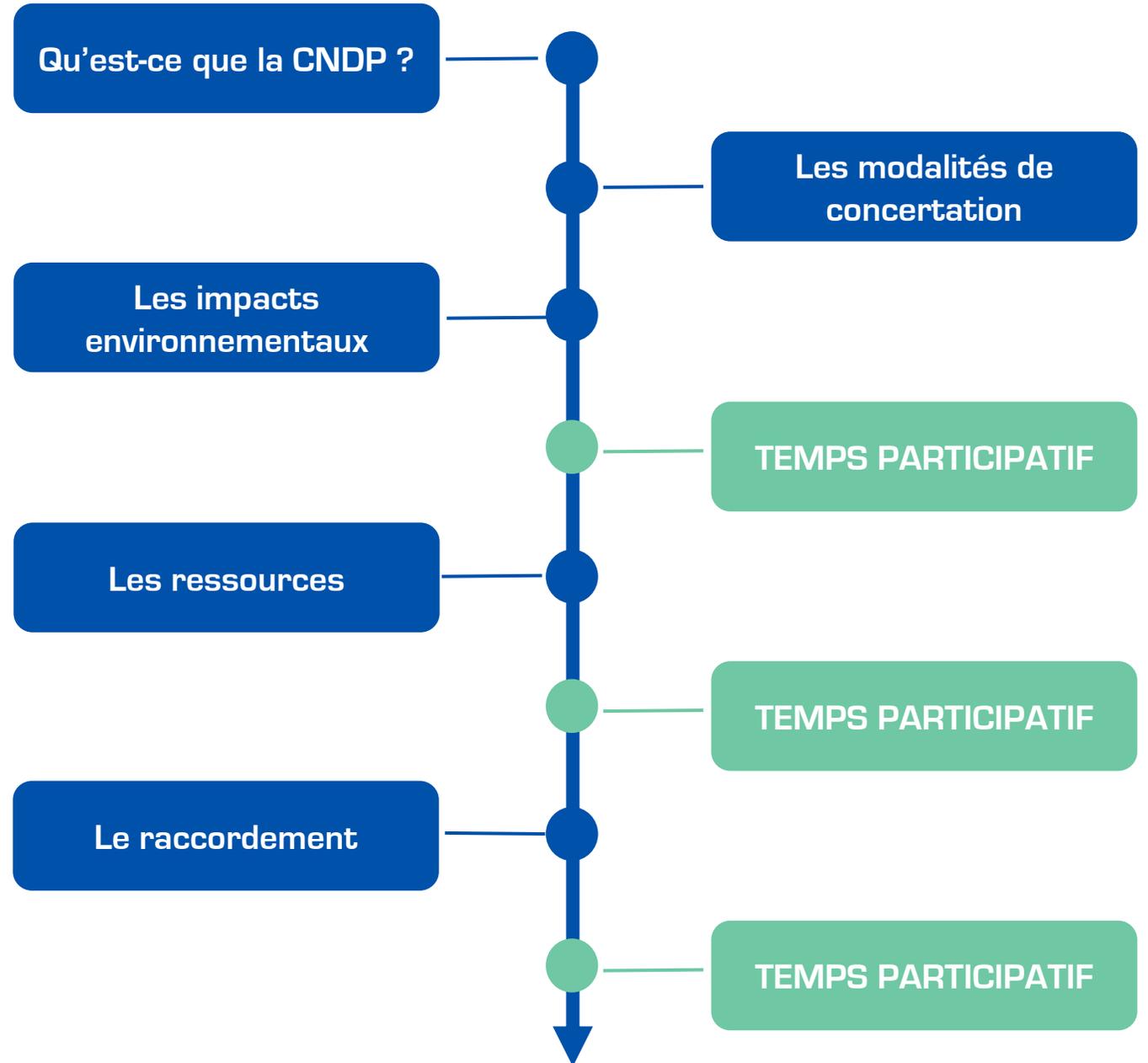
IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX
RESSOURCES : eau, électricité
RACCORDEMENT

LES OBJECTIFS

- ▶ **Présenter les avancées du projet**
- ▶ **Initier une réflexion collective sur les thèmes du jour !**



LE DÉROULÉ





LES INTERVENANTS



Jean-Michel THORNARY

Garant de la Commission Nationale
du Débat Public



Benjamin ENAULT

Directeur des impacts

Rte

Kilian PIETTE

Emeric LE BROUSTER



UNIL | Université de Lausanne

Faculté de biologie
et de médecine

Davide STAEDLER

Professeur
Département des sciences biomédicales



Françoise GOULARD

Directrice de la Recherche, de l'Innovation et
de la Transition Ecologique



**Qu'est-ce que la
CNDP ?**





Jean-Michel THORNARY

Garant de la Commission Nationale du Débat Public



MA PAROLE A DU POUVOIR

Qui sont les garant.e.s ?



**Jean-Michel
THORNARY**

Garant domicilié en Ile-de-France et
membre de la Commission,
retraité, conseiller maître honoraire à la
Cour des comptes

jean-michel.thornary@garant-cndp.fr



**Richard
PASQUET**

Garant domicilié en Nouvelle-Aquitaine et
en Corse, retraité, commissaire enquêteur
en Gironde, médiateur pour le tribunal
Administratif de Bordeaux et de Bastia

richard.pasquet@garant-cndp.fr

CNDP - Garants de la concertation sur le projet
244 boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

La Commission Nationale du Débat Public : qu'est-ce que c'est ?

AUTORITÉ

Habilitée à prendre des décisions en son nom propre



ADMINISTRATIVE

Institution publique



INDÉPENDANTE

Ne dépend ni des responsables des projets, ni du pouvoir politique



Elle défend un droit :

“
Toute personne a le droit [...] *d'accéder aux informations* relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de *participer à l'élaboration* des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.
”

Article 7 de la Charte de l'Environnement
– rendue constitutionnelle en 2005

Un droit qui sert à quoi ?

A débattre du bien-fondé des projets avant que des décisions irréversibles ne soient prises

Pourquoi ce projet ?

A débattre des conditions à réunir pour sa mise en œuvre

Comment ?

A débattre des caractéristiques du projet, de ses impacts sur l'environnement, du moyen de les éviter, de les réduire ou de les compenser

À quelles conditions ?

A permettre l'information et la participation de tous et de toutes tout au long de la vie du projet.

Du suivi dans le temps

Les 6 principes de la CNDP



INDÉPENDANCE
Vis-à-vis de
toutes les parties
prenantes



NEUTRALITÉ
Par rapport au
projet



TRANSPARENCE
Sur son travail,
et dans son exigence vis-à-
vis du responsable du projet



ARGUMENTATION
Approche qualitative
des contributions,
et non quantitative



**ÉGALITÉ DE
TRAITEMENT**
Toutes les contributions
ont le même poids,
peu importe leur auteur



INCLUSION
Aller à la
rencontre de
tous les publics

Les missions du garant

En amont du lancement de la concertation, il réalise une *étude de contexte* auprès des différents acteurs et parties prenantes du projet afin de conseiller utilement le maître d'ouvrage pour l'élaboration du dossier, des modalités et du calendrier de la concertation .

Pendant la concertation,

- il **veille à la qualité et à la sincérité des informations diffusées** sur le projet et au respect des étapes du processus décisionnel auprès des populations concernées;
- il **favorise l'expression** des participants à la concertation ;
- il assure **un rôle de recours** afin de répondre aux demandes formulées par les participants à la concertation.

Les missions du garant

Dans le délai d'un mois, au terme de la concertation préalable, il réalise un **bilan** de celle-ci et résume la façon dont elle s'est déroulée. Ce bilan comporte une **synthèse des observations et propositions présentées** et, le cas échéant, mentionne **les évolutions du projet qui résultent de la concertation préalable**.

Le bilan de la concertation préalable est rendu public par le garant à compter de la fin de la concertation. Il fera partie constitutive du dossier d'enquête publique.

Concertation préalable

Une concertation préalable, au titre de l'article L 121-15-1 du Code de l'Environnement

« permet de débattre de **l'opportunité**, des **objectifs** et des **caractéristiques** principales du projet .../... des **enjeux socio-économiques** qui s'y attachent ainsi que de leurs **impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire**.

Cette concertation permet, le cas échéant, de débattre de **solutions alternatives**, y compris, pour un **projet**, son **absence de mise en œuvre**. Elle porte aussi sur les **modalités d'information et de participation du public** après la concertation préalable... »

et ce jusqu'à l'enquête publique.



Le dispositif de concertation





Le dispositif de concertation préalable

DU 24 MARS AU 15 MAI : 13 RENCONTRES



RÉUNIONS PUBLIQUES

- Lancement et clôture à Parempuyre



STANDS MOBILES

- Marché de Blanquefort
- Marché de Bassens
- Arrêt tramway Quinconces
- Plaine des sports
- Campus Talence



ATELIERS THÉMATIQUES

- Ressources et raccordement
- Approvisionnement et logistique
- Risques industriels et inondation



VISITES DE SITE

- 4 visites de site à Parempuyre



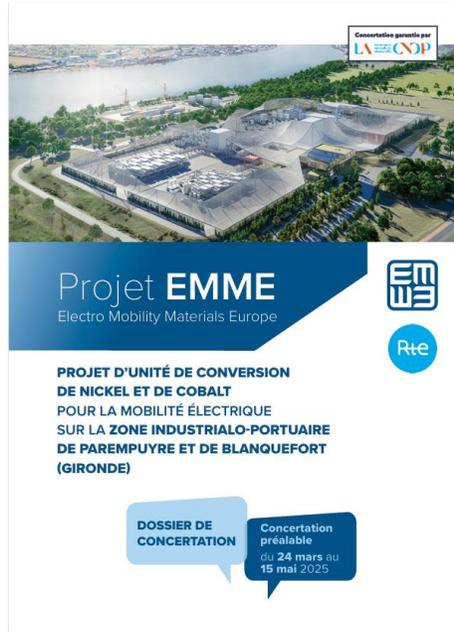
CONFÉRENCE - DÉBAT

- Matériaux stratégiques
- Réseaux et synergies



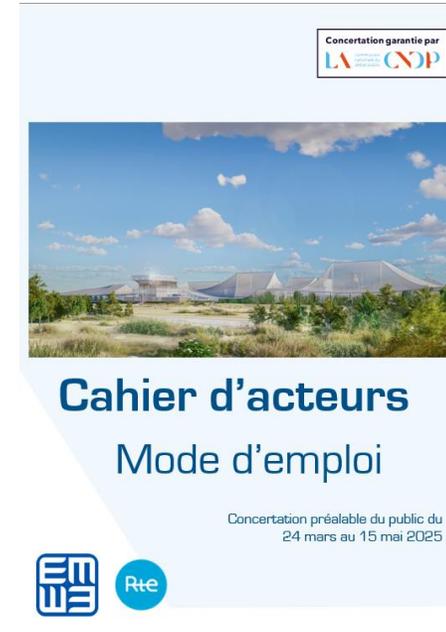
Le dispositif de concertation préalable

POUR S'INFORMER



- Le **dossier de concertation** : en version numérique et à disposition en mairie
- Le **site internet** : emme-concertation.fr

POUR CONTRIBUER



- Le **registre de contributions** : numérique et à disposition en mairie
- Le **cahier d'acteurs**



Les impacts environnementaux





Daive STAEDLER

Professeur

Département des sciences biomédicales

UNIL | Université de Lausanne

Faculté de biologie
et de médecine



Focus sur les éléments éco-toxicologiques, pourquoi?

- **Certains métaux lourds menacent les écosystèmes aquatiques**

Même en très faibles concentrations, certaines métaux lourds peuvent **s'accumuler dans les organismes aquatiques** (poissons, mollusques), affectant leur santé et perturbant les chaînes alimentaires.

- **Certains polluants ne disparaissent pas, ils s'accumulent**

Des composés comme les particules métalliques ou les précipités mixtes (MHP) peuvent rester longtemps dans les sédiments, s'accumuler dans les organismes, et générer des **effets toxiques chroniques à long terme**.

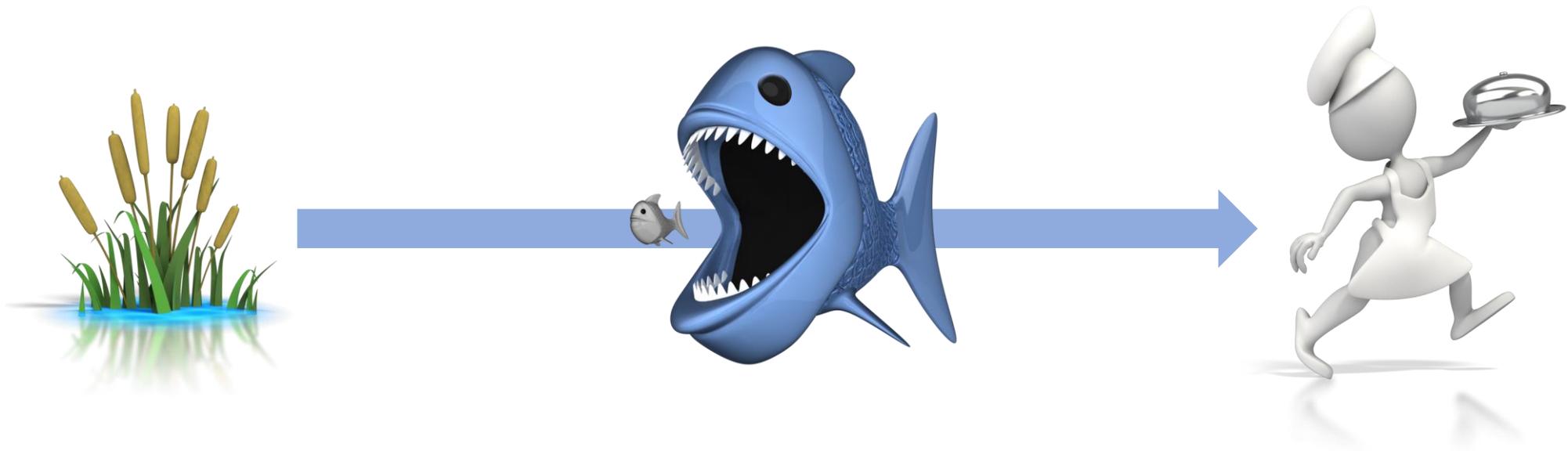


Qu'en est-il du Nickel et Cobalt?

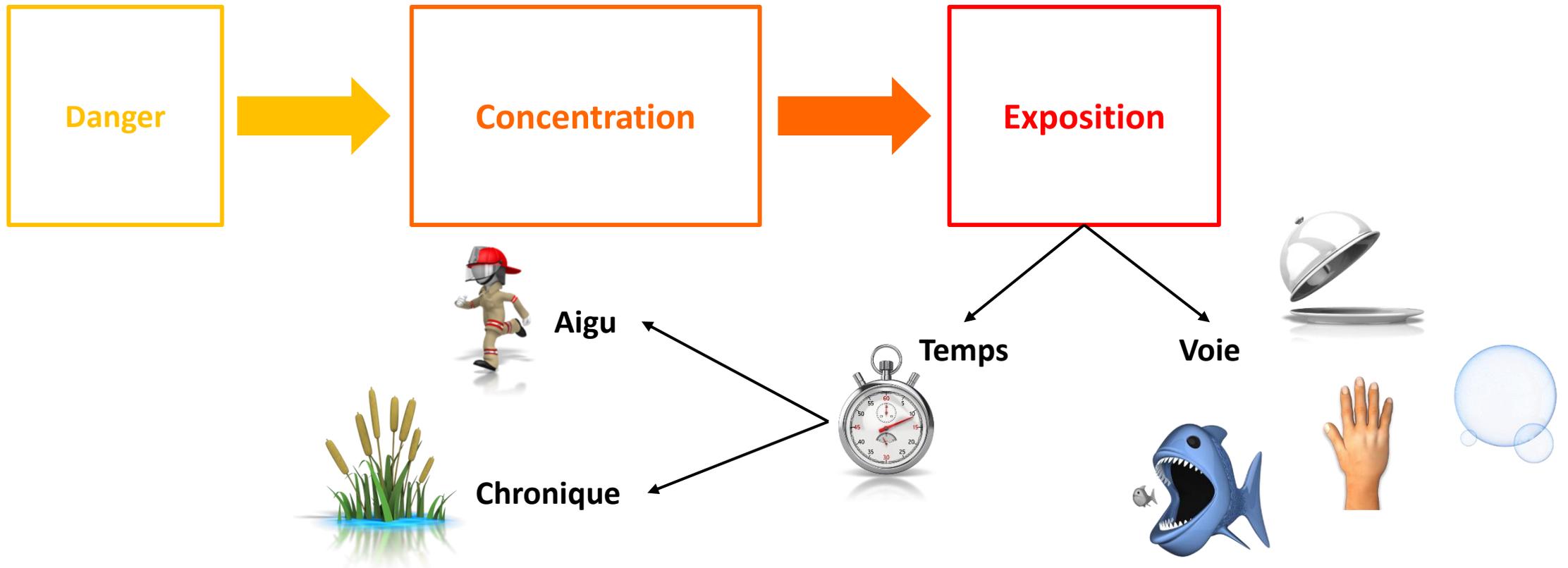
- Capacité d'absorption dans les organismes: ***Biodisponibilité***
- Capacité de stockage dans les sédiments et les organismes: ***Bioaccumulation***
- Capacité de transmission dans la chaîne alimentaire: ***Biomagnification***

Metal	Nickel	Cobalt	Mercure	Plomb
Biodisponibilité	Moyenne	Moyenne	Fort	Moyenne
Bioaccumulation	Faible	Faible	Elévée	Elevée
Biomagnification	Très faible	Faible	Elévée	Moyenne

Focus sur les éléments éco-toxicologiques: la notion de biomagnification



Focus sur l'exposition : l'importance du contexte

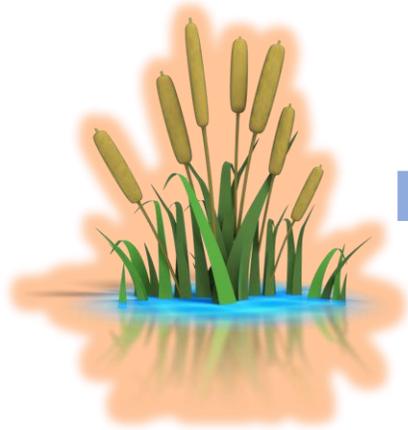




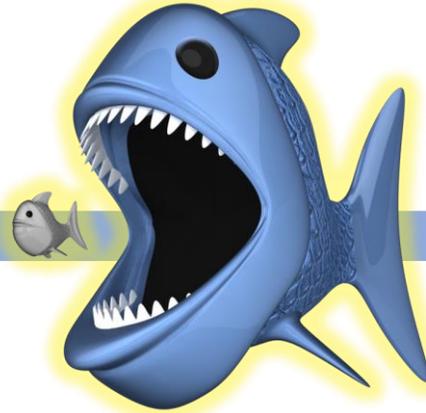
Qu'en est-il du Nickel et Cobalt dans le contexte de la Garonne et des jalles

- Valeur de pH neutre-basique
- Forte présence de sédiments
- Salinité supérieure à l'eau douce (Garonne)
- Facteur de dilution important (Garonne)

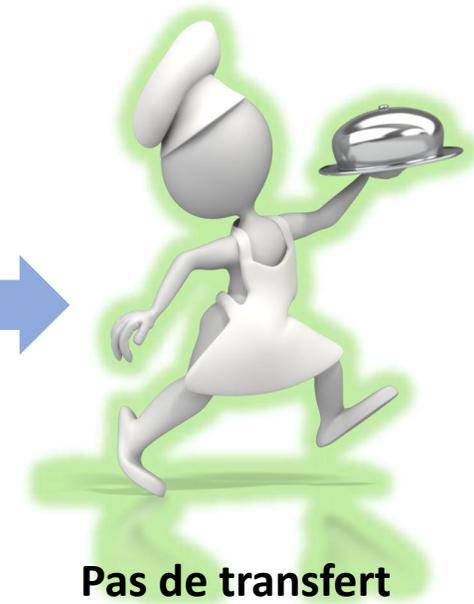
Metal	Nickel	Cobalt	Mercure	Plomb
Biodisponibilité	Faible	Réduite	Fort	Moyenne
Bioaccumulation	Faible	Faible	Elevée	Elevée
Biomagnification	Très faible	Faible	Elevée	Moyenne

Focus sur les éléments éco-toxicologiques: analyse de la chaine

**Toxicité mais à
très forte
concentration**



**Toxicité
dépendante de
l'organisme
(mobilité)**



**Pas de transfert
dans la chaine
alimentaire**

■ Nickel et Cobalt

✓ Pas de transfert dans la chaîne alimentaire

Les études montrent qu'il ne se concentre pas à mesure qu'on monte dans la chaîne alimentaire

➤ Un impact possible sur les organismes aquatiques mais que en cas de forte exposition

Dans certaines conditions (milieux acides ou faibles en sulfures), il peut devenir plus disponible pour les organismes aquatiques peu mobiles et s'accumuler dans leurs tissus.

✓ Des mesures ciblées de prévention et de suivi à mettre en place

Des analyses régulières de l'eau, des sédiments et de la faune locale permettent de détecter toute accumulation anormale et d'intervenir rapidement si besoin.

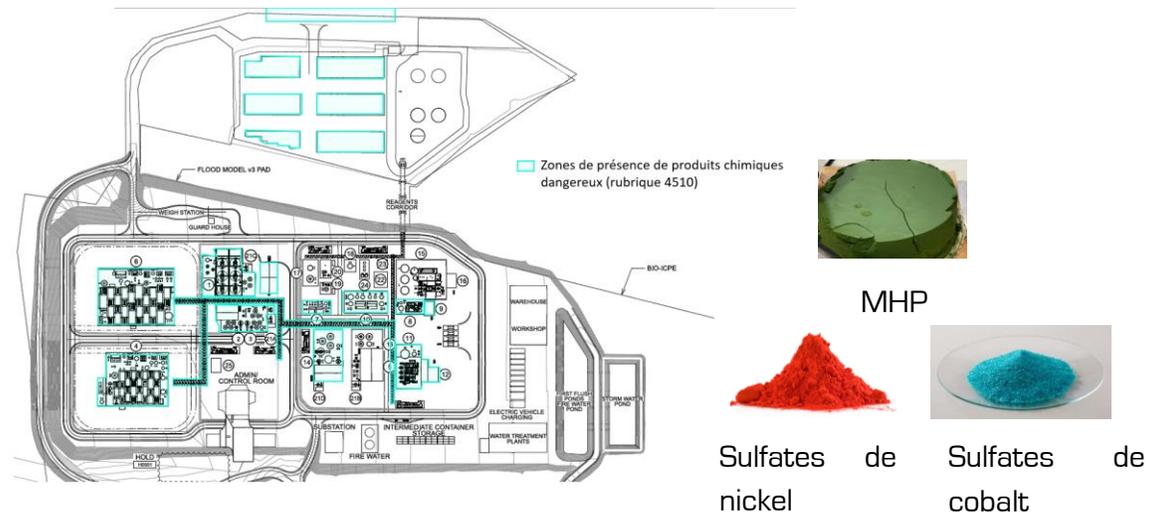


Benjamin ENAULT





Eco-toxicologie : Les mesures de prévention / protection mises en place 1/2



Plusieurs niveaux de prévention / protection

1

Sur le site, les produits sont stockés sur des **zones de rétention dédiées instrumentées** dimensionnées pour collecter et retenir les déversements accidentels éventuels.

2

Les produits sont contenus dans des « **petits** » **contenants** (big bags 1 à 2 t) à **double paroi et scellés**. Les bigs bags sont stockés à **l'intérieur de containers fermés** assurant un deuxième niveau de protection.

3

Le commandant de bord est accompagné d'un pilote et par la capitainerie dès l'entrée dans l'estuaire. Le chargement / déchargement est opéré par des sociétés spécialisées.



Zone de rétention



Stockage en big bags



Big bags dans container



Eco-toxicologie : Les mesures de prévention / protection mises en place 2/2

Plusieurs niveaux de prévention / protection (suite)



Surveillance des concentrations

4

Les concentrations de Nickel et de Cobalt feront l'objet de **suivis systématiques et prélèvements réguliers** pour analyses comparatives aux points représentatifs de l'activité du projet.

5

Des **accords seront mis en place** avec des sociétés proches du port pour intervenir et récupérer les conteneurs, au cas où un tel événement arriverait.

Note: un conteneur peut flotter plusieurs heures



Récupération d'un
container

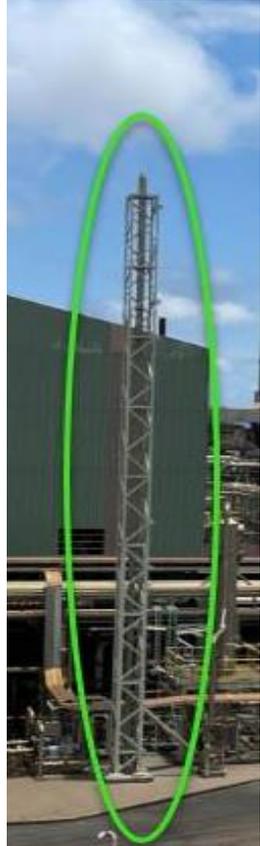


Les rejets atmosphériques (1/3)



Sources de rejets atmosphériques

- Cheminée
- Cheminée
- Event



Cheminée

- 1- Préparation des MHP – Cheminée 35m
- 2- Lixiviation & Elimination du fer –Cheminée 30m
- 3- Elimination du fer – Events 10m chacun
- 4/5- Extraction Manganèse / Cobalt – Events 10m chacun
- 6/7- Cristallisation du Cobalt / Nickel – Event 15m chacun
- 8/9- Séchage du Cobalt/Nickel – Cheminée 35m chacun
- 10- Précipitation du carbonate de manganèse – Event 10m
- 11 x2 - Précipitation des hydroxydes – Cheminée 15m & Event 10m
- 12 x2- Précipitation des impuretés – Cheminée 15m & Event 10m
- 13- Cristallisation du SSA – Event 18m
- 14- Séchage du SSA – Cheminée 35m
- 15/16/17x4- Préparation chaux/ carbonate sodium/ floculant – Event 10m
- 18 x 3 - Stockage Acid

QUOI

- Poussières (PM10) : diamètre > 5 μm (pas de nanoparticules)
- Composés Organiques Volatiles
- Vapeur d'eau

OU

- Poussières :
 - 5 points de rejets (cheminées, hauteur de 30 à 35 m)
 - 20 événements au niveau des filtres et des cristalliseurs
- COV : Evaporation lors des opérations de contrôle de procédé au niveau des stockages de diluant
- Vapeur d'eau : Vient de la tour de refroidissement



Les rejets atmosphériques (2/3) – Méthode d'analyse



Les impacts sur la qualité de l'air ambiant ont été modélisés à partir du logiciels ADMS.

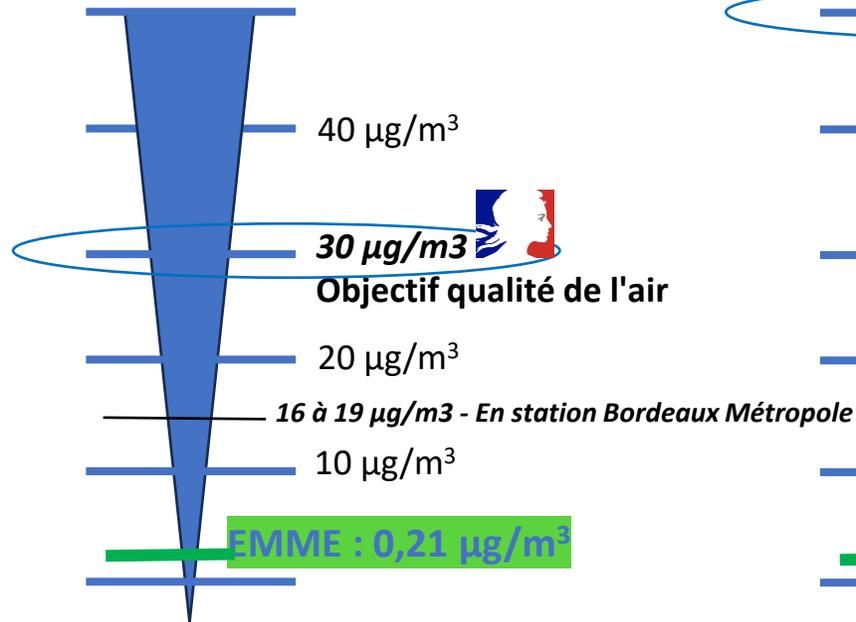
L'aire d'étude est présentée ci-contre.

La topographie, la rugosité et l'occupation des sols ont été prises en compte dans la modélisation, ainsi que les données météorologiques :

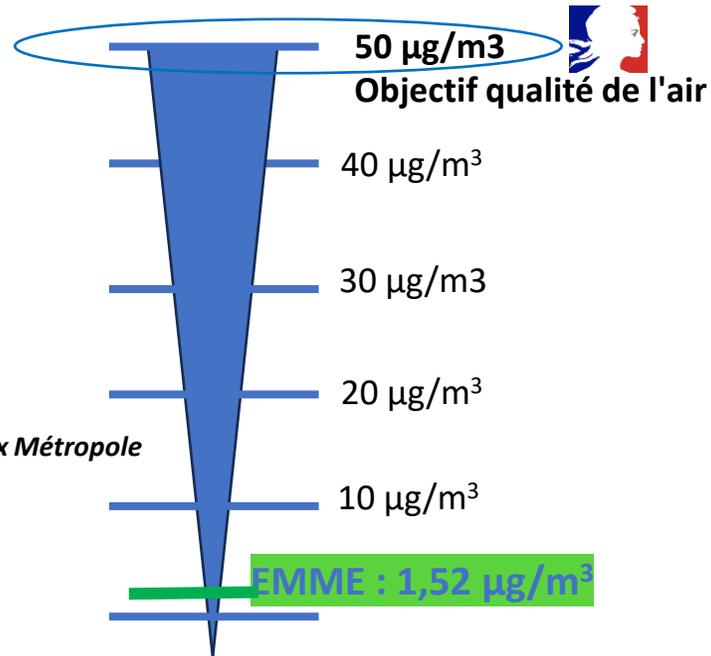
- La direction du vent
- La force du vent
- La pluviométrie (pour le calcul des dépôts humides)
- La nébulosité (couverture et/ou le rayonnement)
- La température du sol.

Les rejets atmosphériques (3/3) – Résultats et suivis

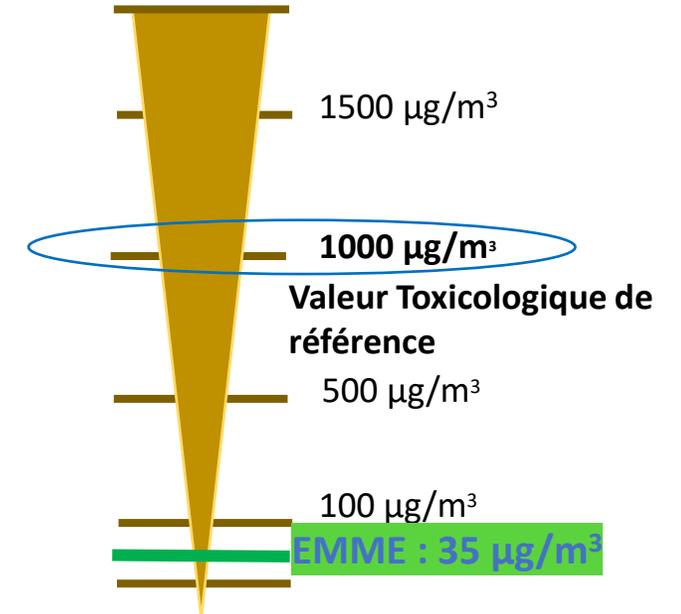
Concentration moyenne annuelle Poussières (PM10)



Concentration maximale journalière Poussières (PM10)



Concentrations COV



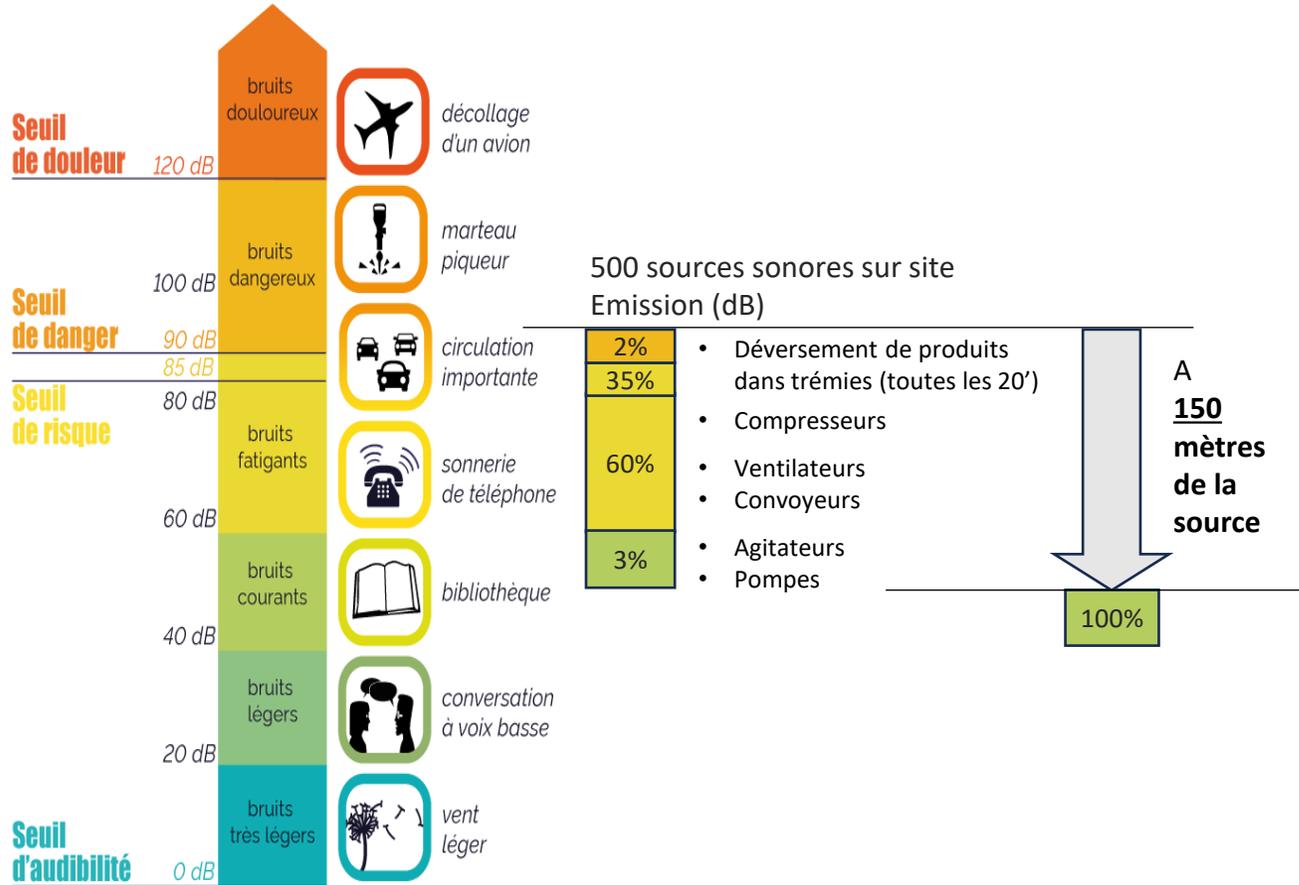
RESULTATS

- **Absence d'impact :** l'Etude de Risques Sanitaire montre la conformité de l'ensemble des concentrations pour une exposition des populations et des quotients tous bien inférieurs aux valeurs réglementaires.

SUIVI

- Suivi en continu des rejets en sortie cheminées
- Contrôles semestriels par organismes externes
- Stations de mesures régulières de la qualité de l'air ambiant

Les sources sonores sur site

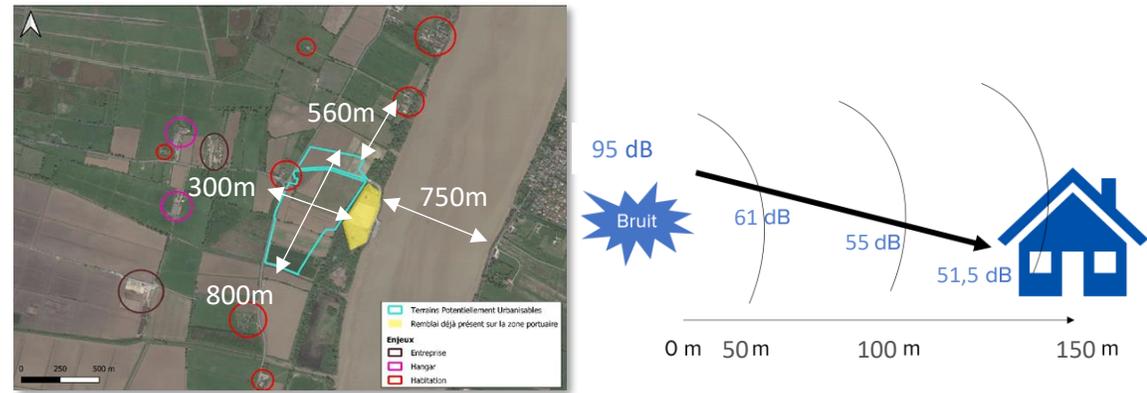


Les mesures de réduction

- 1 **Installation de capotages** pour réduire le bruit à sa source
- 2 **Isolation** de parois, plafonds et sols pour absorber les sons et limiter leur propagation
- 3 **Installation de dispositifs d'atténuation** acoustique sur les conduits d'air ou des gaz pour réduire le bruit de circulation de l'air



L'impact de la distance



Les sources sonores sont localisées **à plus de 150 mètres de toute habitation**. La distance atténue les émissions sonores comme indiqué ci-dessus.



Le bruit : Etat initial et Méthode d'analyse



Niveau de bruit – Juillet 2024 :

Bruit résiduel dB(A) Etat initial	Jour	Nuit
ZER 2	46	45,5
LIM 2	44	48,5
ZER 1	48,5	48,5
LIM 1	41,5	39,5

Méthode de calcul :

A partir des niveaux sonores de chaque source (données fournisseurs), le niveau sonore résiduel a été modélisé, en tenant compte de la topographie, de l'adsorption du sol, de la réflexion, des distances, des conditions météorologiques, du bâti.

Outils : logiciel CadnaA, selon la norme de calcul ISO 9613-2

L'activité de l'usine étant considérée continue 24h/24h, au vu de l'émergence plus contraignante de nuit, et des bruits résiduels plus faibles de nuit, la période nuit est prise comme référence.

ZER: Zone à Emergence Réglementaire - les zones où le bruit est susceptible d'affecter les riverains ou les alentours proches

LIM: zone en limite de propriété

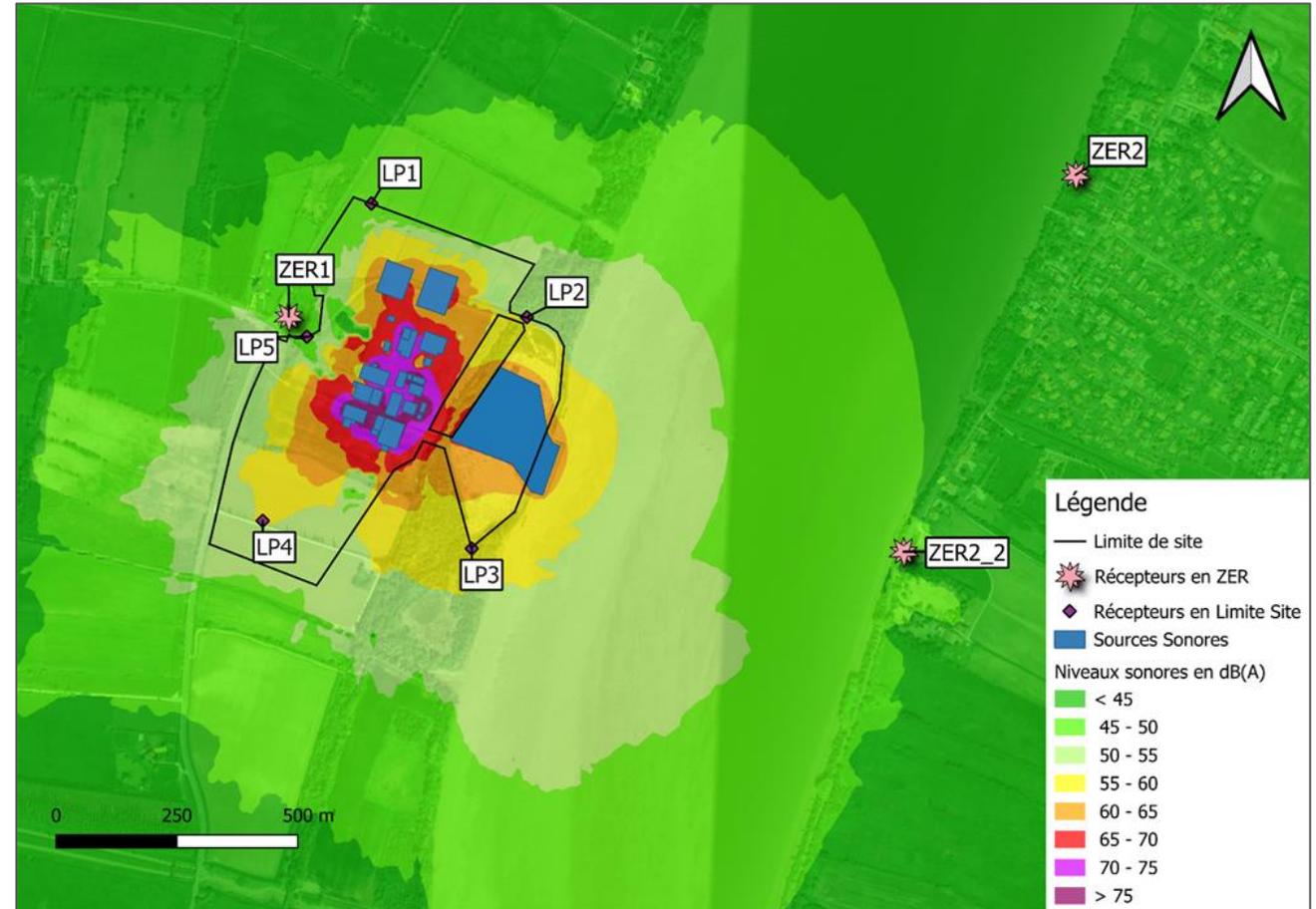


Le bruit – Impact sonore du site en activité

Niveau de bruit – Site en activité :

Niveau de bruit – Juillet 2024 :

Etat initial dB(A)	Jour	Nuit
ZER 2	46	45,5
ZER 2_2	Non mesuré	Non mesuré
LIM 2	44	48,5
ZER 1	48,5	48,5
LIM 1	41,5	39,5



RESULTATS

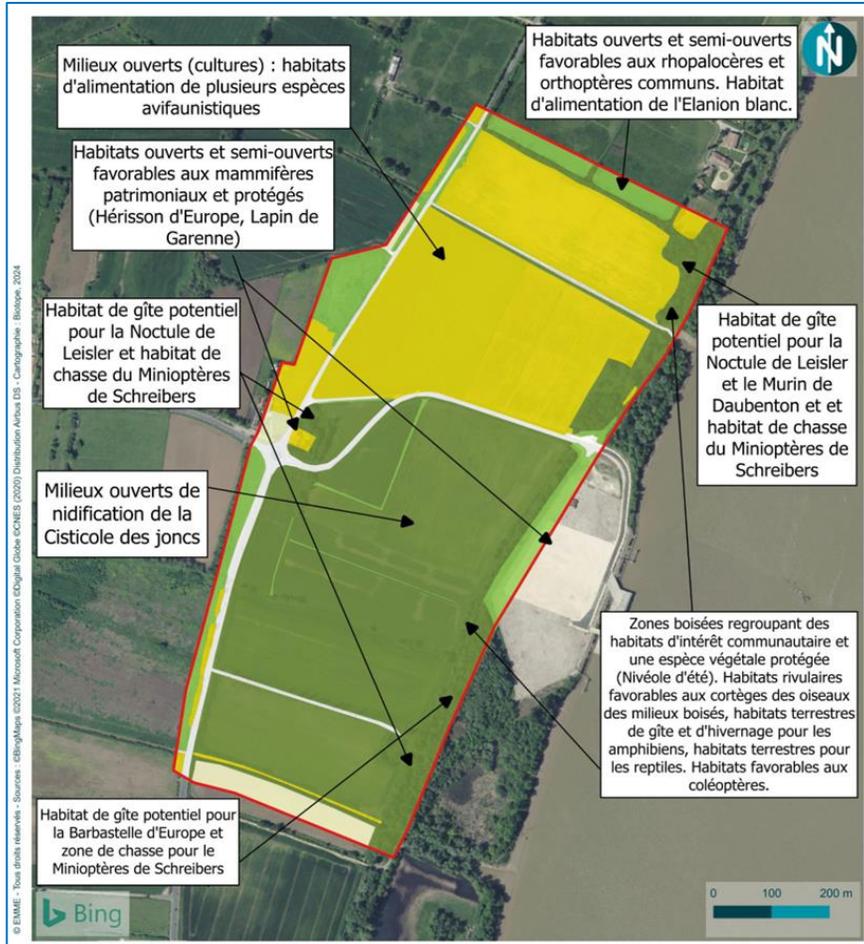
- L'émergence maximale de l'usine en ZER1 est 2,5 dB(A) de jour comme de nuit.
- En rive droite, le point le plus proche ZER2-2 affiche une émergence de nuit de 2,5 dB(A).
- L'émergence maximale de l'activité est 2,5 dB(A). Ce niveau est inférieur aux émergences maximales admissibles (3 dBA).

SUIVI

- Suivis sonores annuels aux points de référence



BIODIVERSITE : Etat des lieux initial FAUNE — FLORE



COMMENT :

- Observations sur toute une année (4 saisons, 20 visites) par des écologues
Analyse bibliographique (des espèces non observées considérée présentes)

RESULTATS :

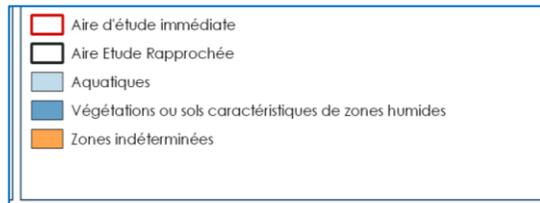
Flore	Les enjeux floristiques sont jugés globalement faibles. Ils ne sont pas homogènes sur l'ensemble du périmètre et se trouvent localement plus forts en bordure de Garonne. A noter, huit espèces exotiques à caractère envahissant ont aussi été recensées.
Insectes	Les insectes présentent une richesse spécifique faible, seules des espèces généralistes ont été observées.
Poissons :	Les milieux aquatiques présents ne s'avèrent pas favorables avec une absence d'habitats de reproduction. L'Anguille d'Europe, non observée, est par contre considérée comme présente.
Amphibiens	La richesse de l'aire d'étude rapprochée est considérée comme globalement faible.
Avifaune	Le niveau d'enjeu est évalué à globalement « faible à moyen » et localement « fort » pour l'avifaune nicheuse, migratrice et hivernante. Si l'aire d'étude est située le long d'un axe de migration important (la Garonne), elle ne présente pas un intérêt majeur pour les espèces migratrices à cause de l'absence de milieux singuliers (étangs, marais...)
Reptiles	La richesse du site est relativement faible.
Chiroptères	L'aire d'étude présente un enjeu globalement moyen, principalement concentré sur le bord de Garonne.
Mammifères	Hérisson d'Europe : Un individu observé en milieu semi-ouvert. Enjeu globalement faible. 2 espèces non observées visées par un Plan National d'Actions : la Loutre d'Europe et le Vison d'Europe

MESURES D'EVITEMENT :

- Corridor écologique, ripisylve et berges



BIODIVERSITE : Etat des lieux initial Zones Humides



COMMENT :

- Cartographie de la végétation propre aux zones humides
- 34 sondages
- Analyse bibliographique

RESULTATS :

- 24,7 ha de l'aire d'étude rapprochée sont considérés comme caractéristiques de zone humide

MESURES D'EVITEMENT :

- La surface remblayée du projet a été revue de 25,2 ha à 16 ha.
- Les zones humides (8 ha) au Nord sont évitées.

→ **11,74** ha identifiés comme zones humides impactées par le projet

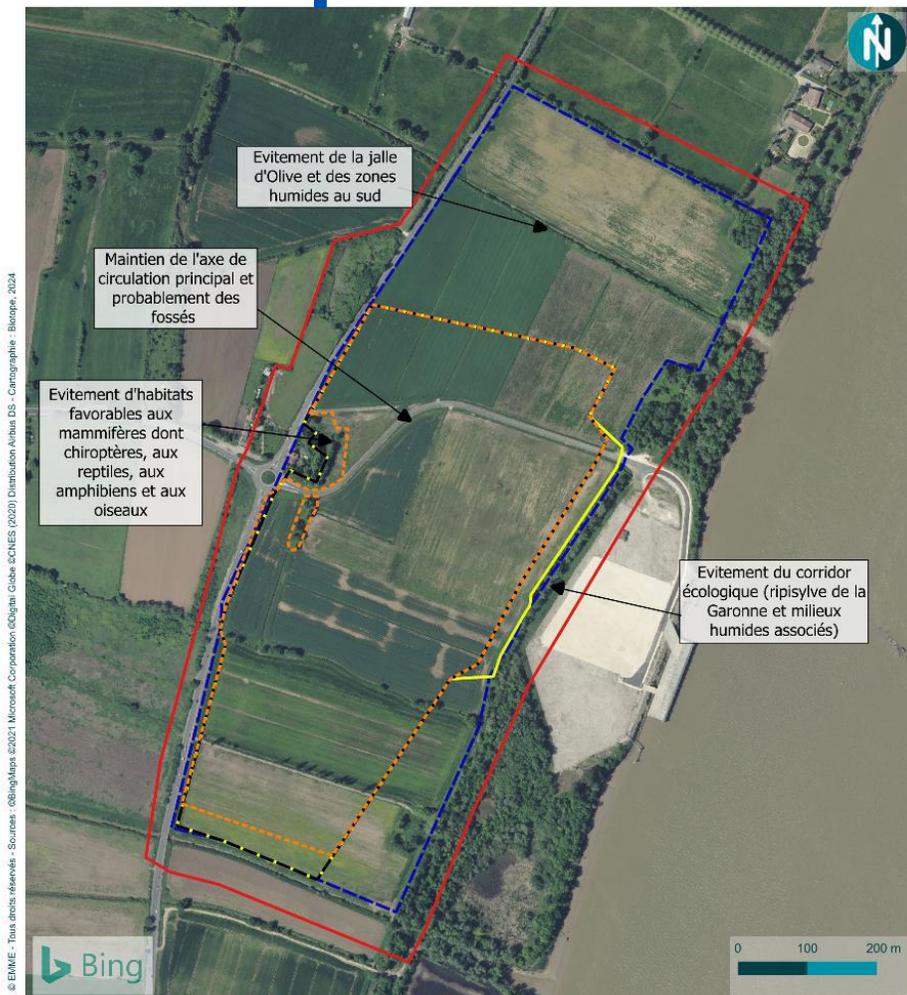


BIODIVERSITE : FAUNE — FLORE mesures de compensation

Surfaces de compensation de **26,79 ha** choisies (pour 12,39 ha impactés) dont une partie mutualisée avec la compensation des zones humides.

- ➔ Mise en œuvre de prairies avec semis et gestion par pâturage extensif ou fauchage tardif pour habitats et espèces ciblées
- ➔ Mise en place de terrassement, création de fossés et de mares, gestion des espèces invasives, gestion des habitats arbustifs pour avifaune, reptiles amphibiens et odonates.
- ➔ 600 k euros investis, un suivi sur 30 années

Des demandes de dérogations seront réalisées pour les cortèges d'espèces à enjeu localement fort.



© EM/IE - Tous droits réservés - Sources : ©Bing/Maps ©2021 Microsoft Corporation ©Digital Globe ©CNRS (2020) Distribution Airbus DS - Cartographie : Biotope, 2024



Evolution du projet et solution retenue

- ▭ Aire d'étude rapprochée
- ▭ Zone d'implantation potentielle
- ▭ Périmètre du projet (variante 1)
- ▭ Périmètre du projet (variante 2)
- ▭ Périmètre du projet (dernière variante)



BIODIVERSITE : ZONES HUMIDES mesures de compensation



11,74 ha identifiés comme zones humides impactées par le projet



Une surface de compensation de **18,73 ha** dont 17,61 ha de surfaces restaurées et 1,12 ha de surfaces créées.



Terrassement



Plantation de haies



Enlèvement de flore exotique envahissante

Obtention d'une **équivalence fonctionnelle** sur plusieurs indicateurs clés des fonctions des zones humides.

Par exemple :

- La **plantation d'arbres** permet l'**amélioration de la qualité de l'eau**, (capacité à retenir les sédiments) et aussi une meilleure séquestration du carbone
- Le développement d'habitats naturels adaptés au paysage favorise une **intégration paysagère optimale**.

EM BIODIVERSITE : Mesures de compensation, tableau de synthèse



- Aire d'étude immédiate
- Aire Etude Rapprochée
- les parcelles pour la compensation Faune Flore
- Les parcelles mutualisant des compensation Zones Humides et Faune-Flore
- deux zones de compensation complémentaire Faune-Flore qui substituaient pour la Cisticole des joncs

Zones humides avant impact ha	Zones humides impactées - ha	Ratio de compensation réglementaire	Surface de compensation réglementaire	Surface de compensation disponible ha	Surface manquante
24,69	11,74	1,5	17,61	18,73	NON

Espèces	Habitat concerné	Faune surfaces impactées - ha	Ratio de compensation réglementaire	Surface de compensation réglementaire - ha	Surface compensatoire disponible - ha	Commentaires
Amphibiens	Fossé (d 1 m)	0,12	2	0,24	18,73	Surfaces identiques entre amphibiens et reptiles. Compensées avec 350 ml et MC des ZH
Reptiles	Linéaire (fossé)	0,12	2	0,24	18,73	
	Habitat terrestre (lisière)	0,27	2	0,54	1,49	Comptabilisé dans les 1,104 ha
	Habitat terrestre (friche)	0		0	0	
Mammifères	Habitats boisés	0		0	0	Hérisson. Les 0,717 ha manquants pourraient être identifiés dans les MC ZH excédentaires (1,12 ha) ou les MC milieux ouverts excédentaires (0,52 ha)
	Milieux ouverts et semi-ouverts	1,104	2	2,207	1,49	
Oiseaux	Milieux ouverts cisticole	12,39	2	24,78	25,3	Surface commune avec milieux ouverts tous oiseaux
	Milieux semi-ouverts (élanion) (à boisés)	0,26	2	0,53	1,49	Comptabilisé dans les 1,104 ha
Chiroptères		0,029	2	0,058	1,49	Comptabilisé dans les 1,104 ha

Zones humides : 18,73 ha compensées pour 11,74 ha impactés.

Faune-Flore : Plus de 27,2 ha compensés pour 13,2 ha impactés



Exprimez-vous sur les impacts environnementaux

 20 minutes

Exprimez-vous sur
Les impacts environnementaux

 **Projet EMME**
Electro Mobility Materials Europe

<u>Vos attentes</u>	<u>Vos points de vigilance</u>	<u>Vos questions</u>
		



10 minutes d'échanges entre les participants



5 minutes de restitution par groupe



5 minutes de questions / réponses avec les intervenants



Les ressources





Françoise GOULARD

Directrice de la Recherche, de l'Innovation et de la
Transition Ecologique

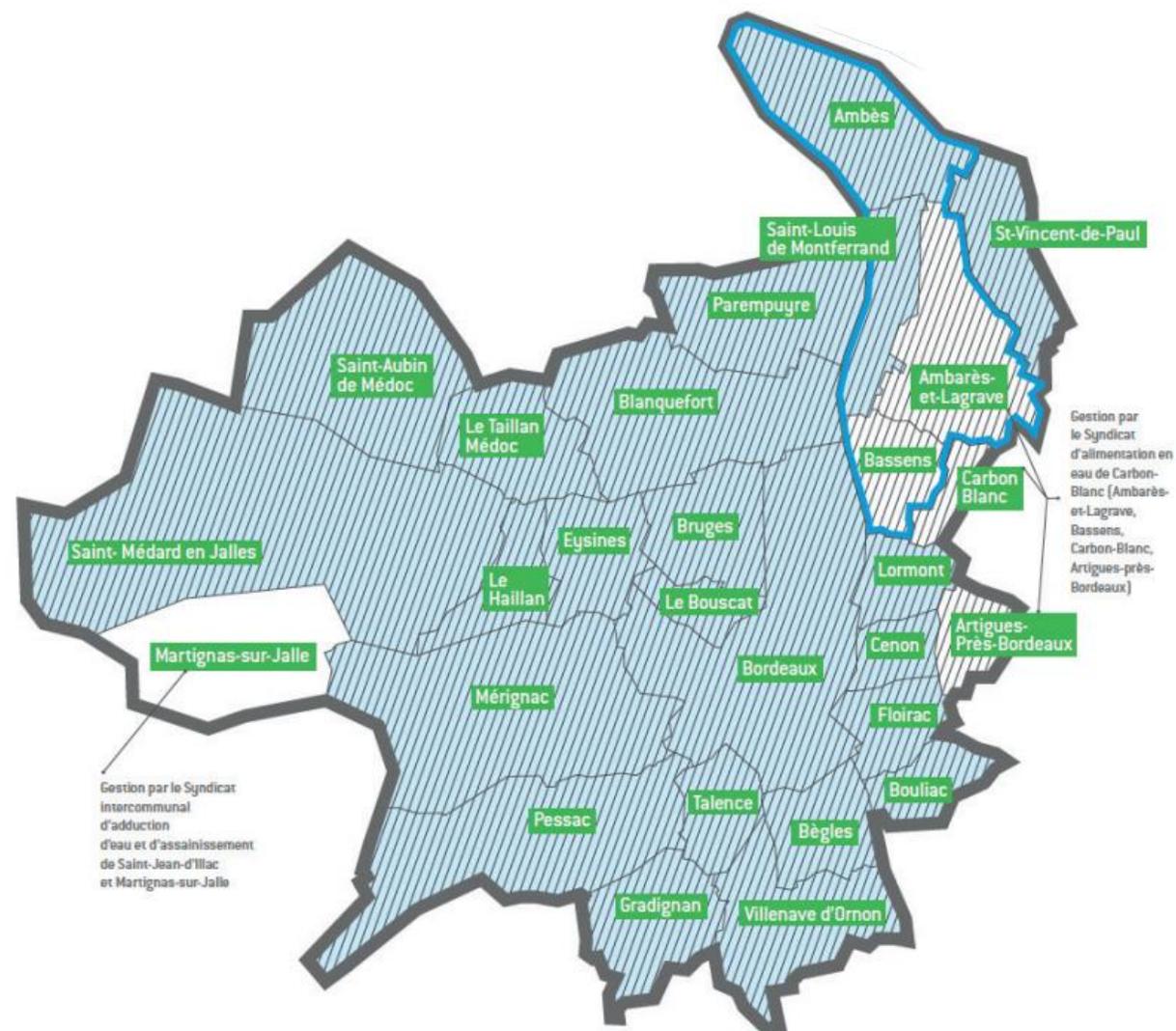




Périmètre

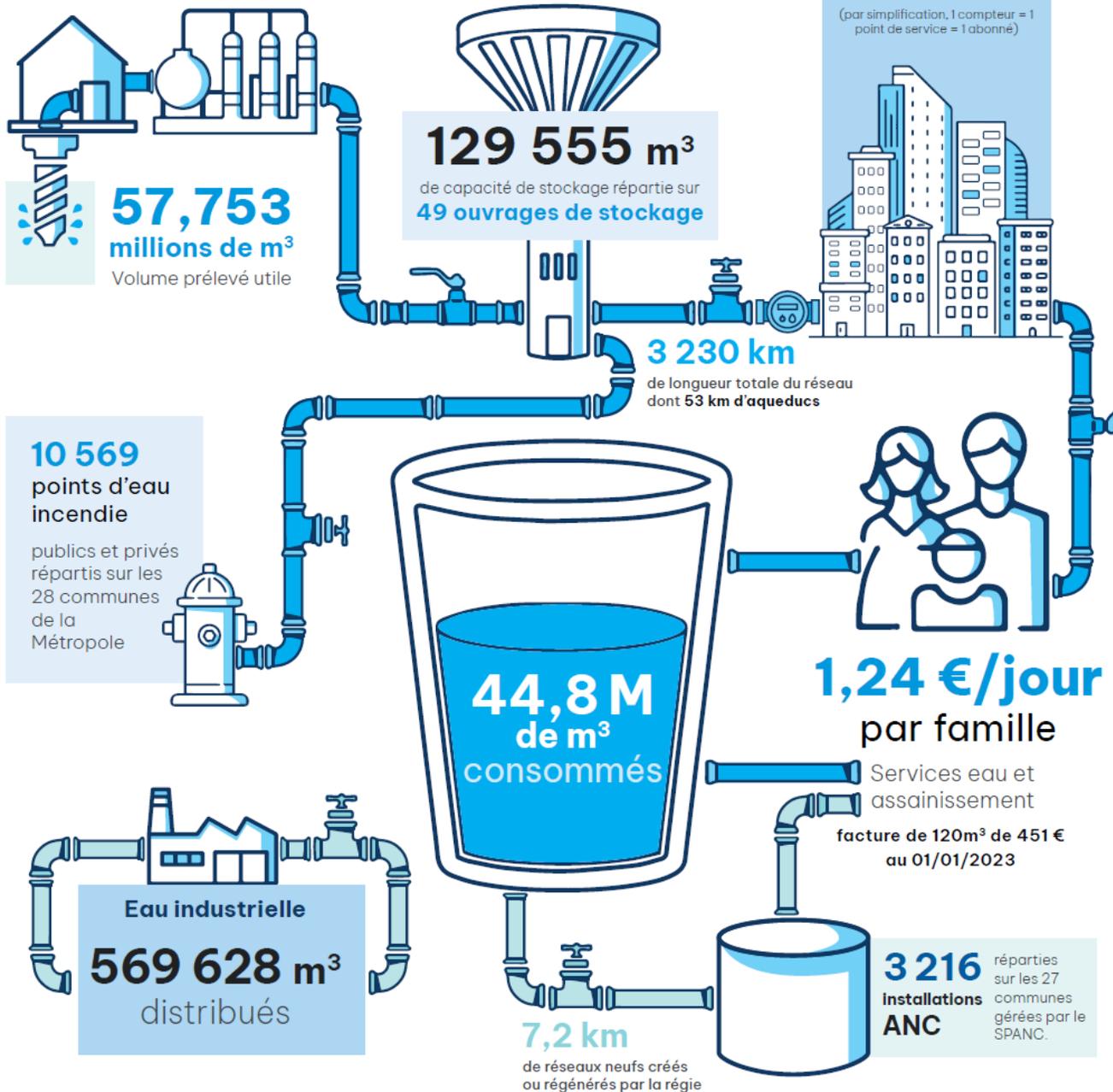
- › Le traitement et la distribution de l'eau potable
- › Le traitement et la distribution de l'eau industrielle
- › La gestion du SPANC
- › Le pilotage et les investissements des services de l'assainissement collectif et le traitement des eaux usées (avec la SABOM)

**Population desservie :
780 000 habitants**





Les chiffres clés 2023



La répartition des prélèvements

Miocène

- 2 sources et captages
 - 1 forage
- Capacité fortement influencée par la pluviométrie

Oligocène

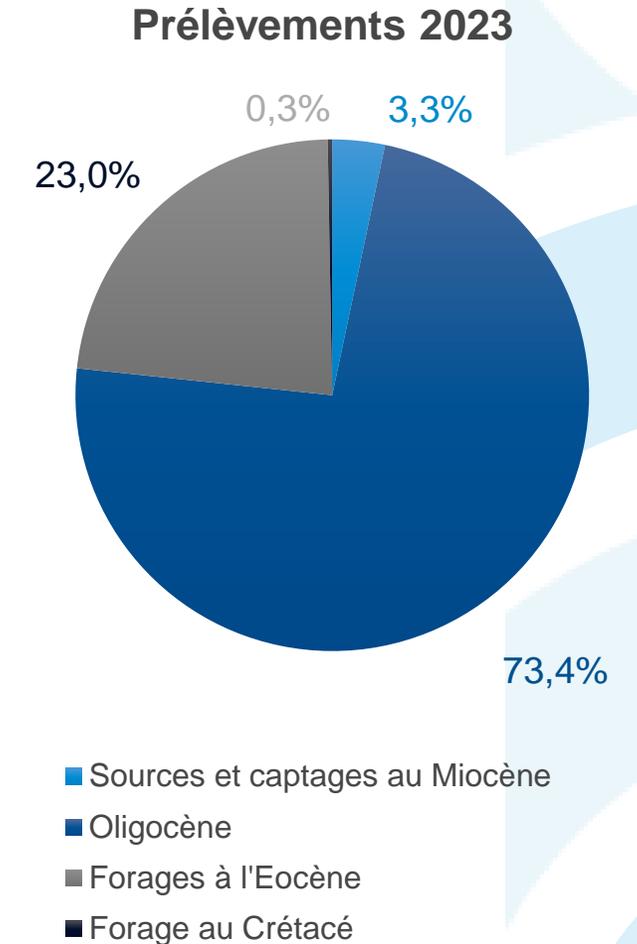
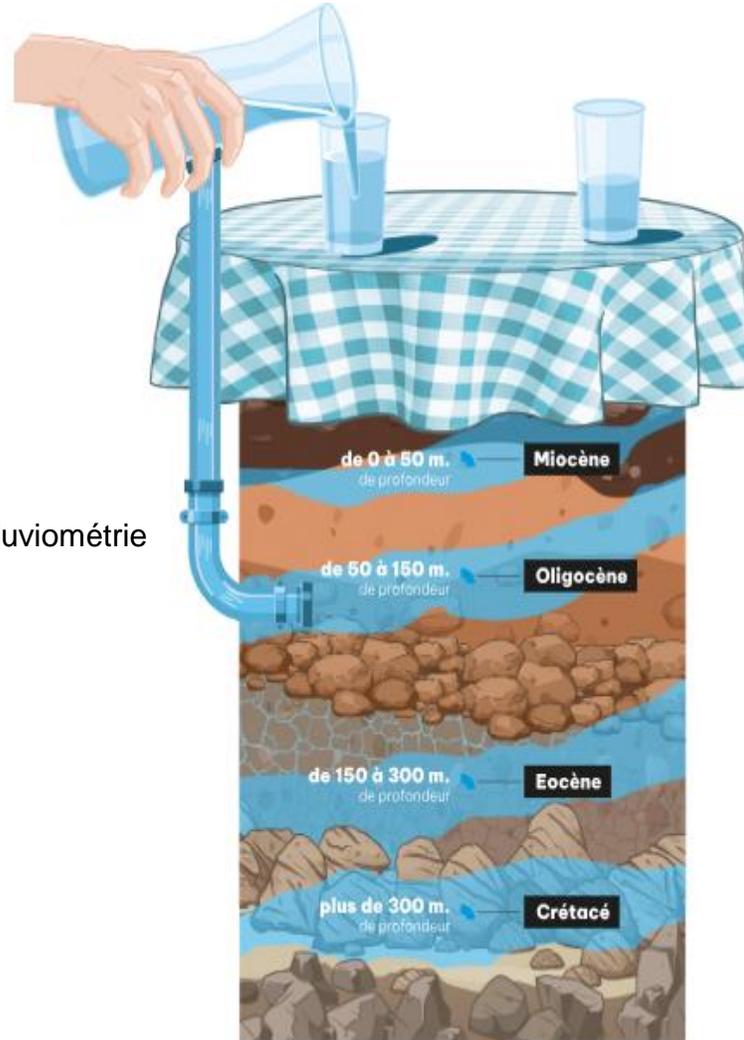
- 9 sources et captages
 - 44 forages
- Capacité légèrement à fortement influencée par la pluviométrie

Eocène

- 45 forages
- Limitation annuelle des prélèvements

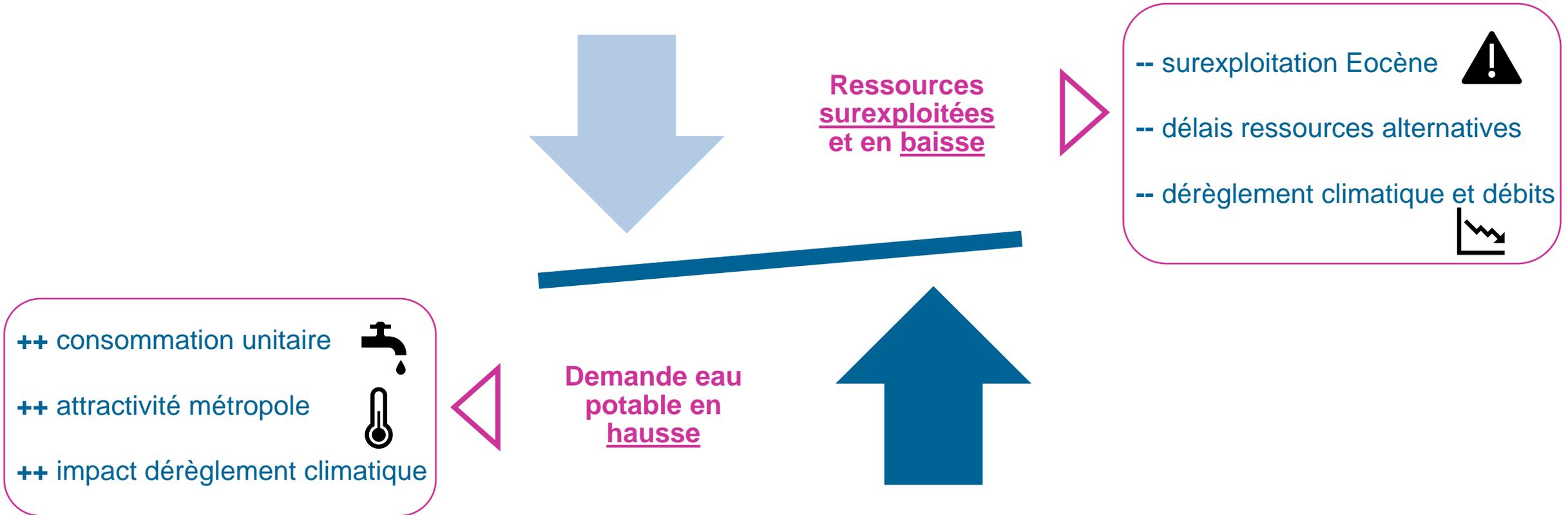
Crétacé

- 1 forage
- Limitation annuelle des prélèvements





L'équilibre besoins / ressources en eau toujours plus fragile

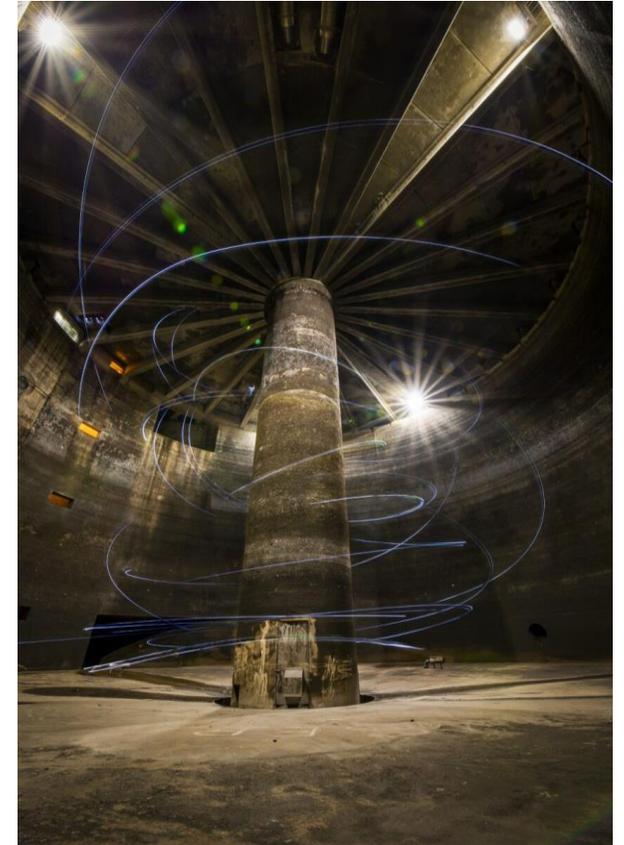




Le service public de l'assainissement collectif et de gestion des eaux pluviales urbaines

Un patrimoine de haute qualité :

- › **6 stations d'épuration** pour 1,048 Millions équivalent habitant (temps sec) soit 75 à 100 Mm³/an d'eaux usées traitées
- › **4 355 km de réseau** dont :
 - Réseau unitaire (collecte des eaux usées et des eaux pluviales) : 785 km
 - Réseau eaux usées (EU) : 1920 km
 - Réseau eaux pluviales (EP) : 1650 km
- › **220 bassins de stockage d'eaux pluviales** soit **2,1 Millions m³** de capacité de stockage d'eaux pluviales
- › **183 postes de pompage**

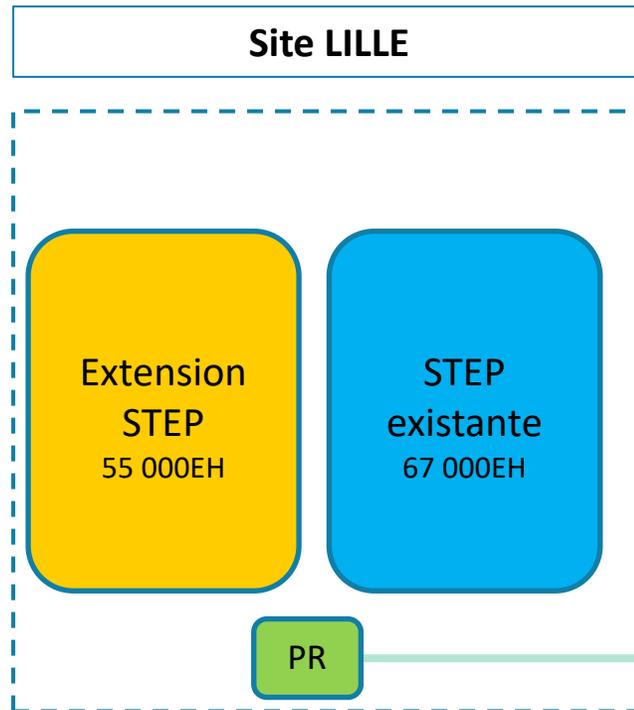




La station Lille située à Blanquefort

La station d'épuration de Lille traite les effluents des communes de :

- Parempuyre, Blanquefort, Bruges et Bordeaux

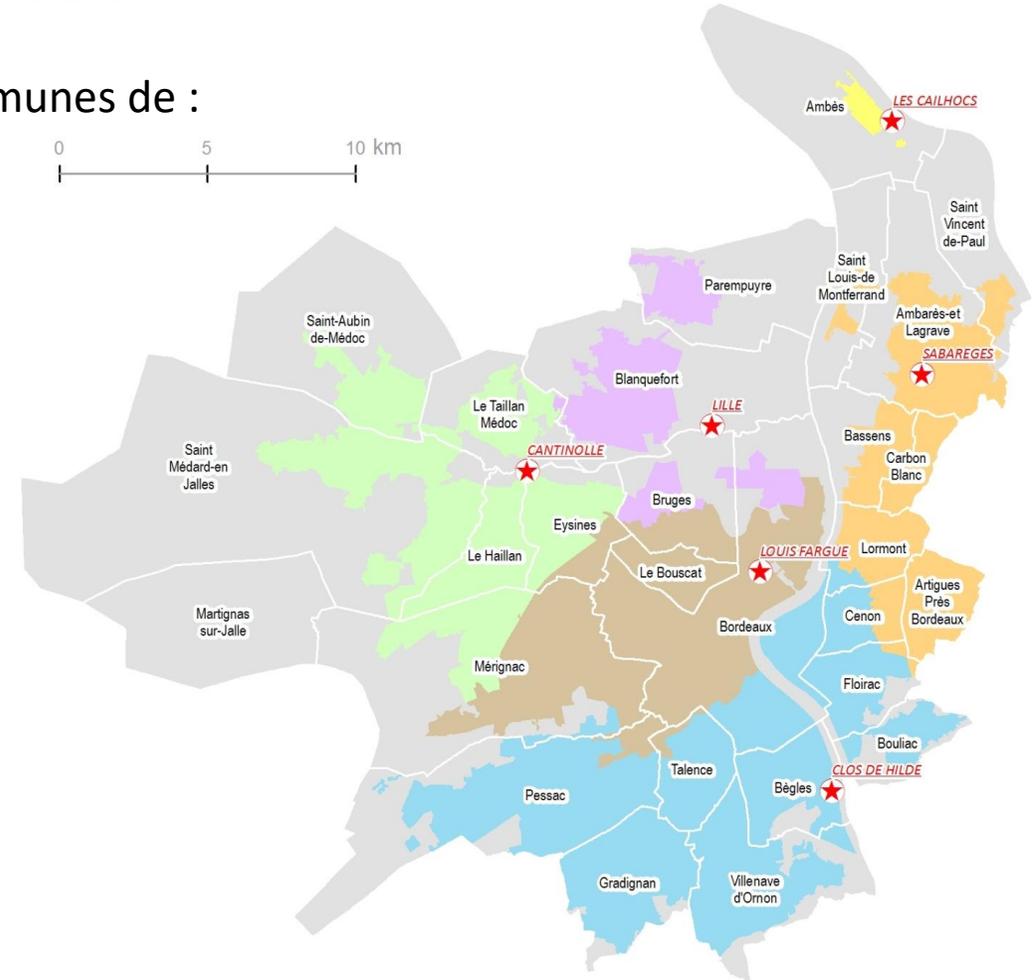


La Garonne

3,2 km

$Q_{nom} = 12\,500 \text{ m}^3/\text{j}$

$Q_{max} = 1\,250 \text{ m}^3/\text{h}$





Benjamin ENAULT





Le cycle de l'eau

L'usine EMME est **conçue pour être économe en eau** grâce à un fonctionnement basé sur des **circuits fermés** et des **systèmes de récupération**. Les évolutions de procédés ont conduit à une **réduction des besoins de 75%**

En 2024

100 m³/h d'eau brute

75 m³/h d'eau recyclées par le procédé EMME

13,5 m³/h d'eau récupérées des matières premières valorisées dans le process

Projet EMME 2025

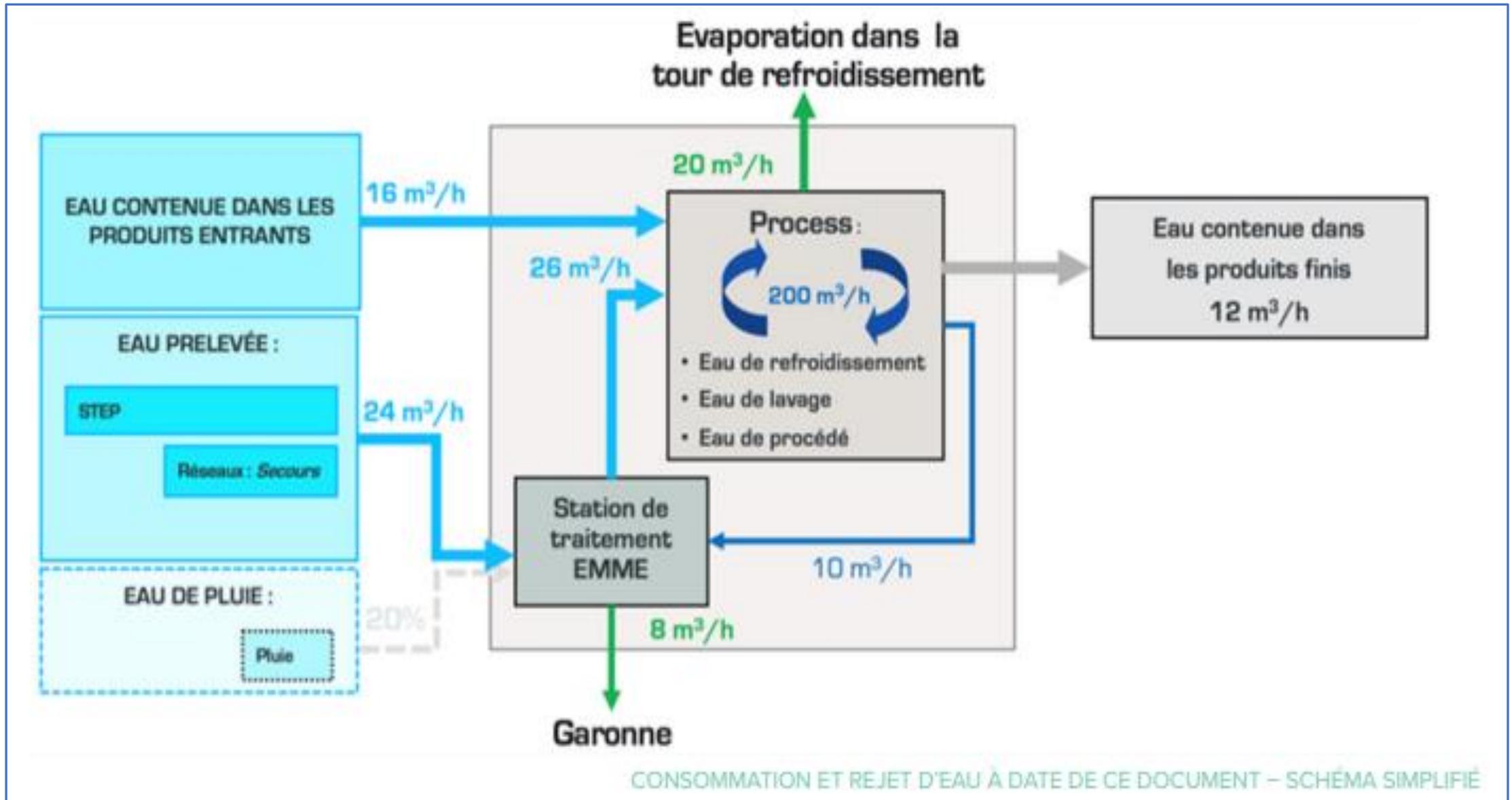
24 m³/h d'eau brute

200 m³/h d'eau recyclées par le procédé EMME

16 m³/h d'eau récupérées des matières premières valorisées dans le process

Réutilisation des eaux de pluie

EM CYCLE DE L'EAU : OPTIMISÉ, EN CIRCUITS FERMÉS, PROJET REUT



L'approvisionnement en eau

Dispositif d'approvisionnement en eau pour un besoin estimé à date de 24 m³/h
Ce besoin va être réduit suite aux améliorations en cours du process.

- **Solution principale : eau usée** en provenance de la **station de traitement des eaux** de Blanquefort
 - Acheminement :
 - En transitoire: prélèvement par camion-citerne électrique (30 m³) sur la station des eaux usées de Blanquefort. Circulation optimisée (diurne, trafic)
 - A terme : canalisation - à l'étude
 - La récupération des eaux de pluie est intégrée à ce dispositif de base

En complément pour des usages exceptionnels :

- Pour pallier la maintenance STEP Blanquefort, etc : Pompage dans la Garonne
- Pour pallier la maintenance station usine EMME, etc : Raccordement à l'AEP



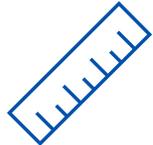


Les rejets en eau

L'usine minimise son impact en favorisant le **recyclage interne** et le **traitement des effluents avant rejet**.



Le volume : moins de **8 m3/h**



La qualité : traitement et filtration de l'eau avant rejet dans la Garonne grâce à la **station de traitement des eaux brutes**



La température : inférieure ou égale à 30°C, estimée à ce jour entre 15 et 25 °C

Paramètres	Valeurs seuils* (µg/l)	Rejet EMME (à date) (µg/l)
PH	6,5 – 8,5	8,3
Fluorure	15 000	1 330
Arsenic	300	0,0
Cadmium	25	0,0
Cobalt	100	0,0
Cuivre	500	0,0
Mercurure	25	0,0
Manganèse	1 000	130
Nickel	200	0,0
Plomb	500	0,0
Zinc	800	77
Fe	2 000	10
Sulfate Nickel	540	0,0
Sulfate Cobalt	260	0,0

Paramètre	Valeur seuil* (g/l)	Rejet EMME (g/l)
Sulfate totaux SO4	2g	1,12

*Valeurs seuils définies par l'arrêté de février 1998 sur les émissions des installations ICPE



Exprimez-vous sur les ressources

 20 minutes

**Exprimez-vous sur
Les ressources**

 **Projet EMME**
Electro Mobility Materials Europe

<u>Vos attentes</u>	<u>Vos points de vigilance</u>	<u>Vos questions</u>
		



10 minutes d'échanges entre les participants



5 minutes de restitution par groupe



5 minutes de questions / réponses avec les intervenants



Le raccordement





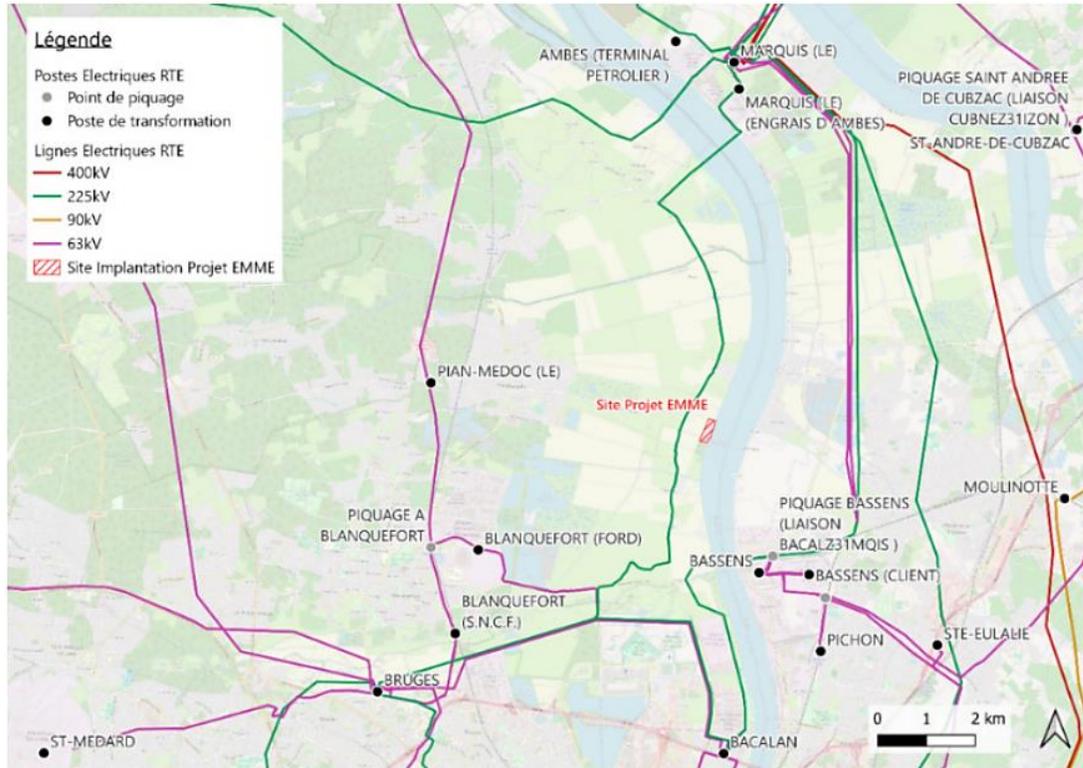
Kilian PIETTE

Emeric LE BROUSTER

Chargé d'études concertation / environnement
Responsable de projets



Le projet de raccordement



CARTE DE LA SITUATION GÉNÉRALE DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE À PROXIMITÉ DU SITE DU PROJET EMME

Pour fonctionner, le projet EMME aurait besoin d'une puissance électrique de **30 mégawatts (MW)**.



RTE sera le maître d'ouvrage du raccordement : **depuis le site du projet jusqu'au poste de transformation.**

Ce raccordement est essentiel pour assurer **l'alimentation électrique** stable et continue de l'usine. Il permettra d'intégrer le site industriel dans le réseau électrique national et de garantir sa viabilité sur le long terme.



Le fuseau pressenti issu des études de faisabilité



Une ligne souterraine de 63 000 volts sur 7 km. Elle reliera le site du projet jusqu'au poste électrique du Pian-Médoc.

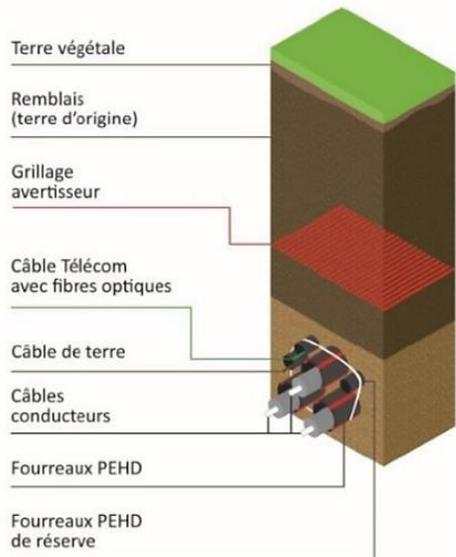


SCHÉMA DE POSE D'UN FOURREAU PEHD

Deux techniques de pose pourraient être utilisées :

- En fourreaux PEHD pour les zones périurbaines
- En fourreaux PVC enrobés de béton pour les zones urbaines

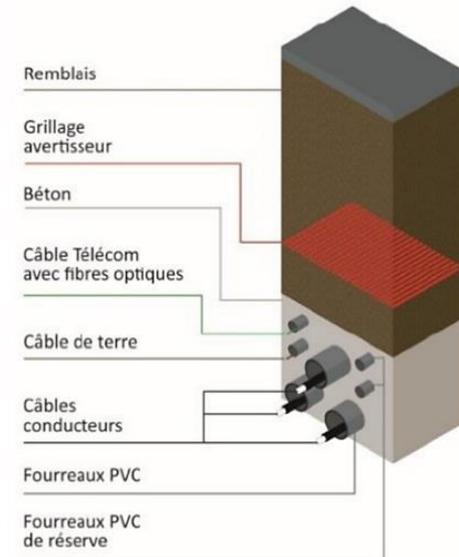
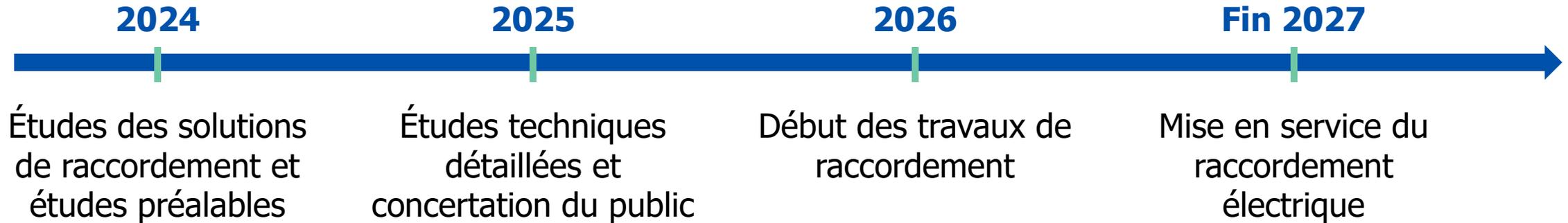


SCHÉMA DE POSE D'UN FOURREAU PVC



Le calendrier du projet de raccordement

Rte



QUELLES SONT LES PROCHAINES ÉTAPES ?

- Poursuite des études d'impact et technico-économiques.
- Finalisation et validation du fuseau de moindre impact (FMI) pour le tracé (Concertation « Fontaine » après concertation préalable).
- Dépôt des autorisations administratives et environnementales.
- Consultation des parties prenantes (élus, gestionnaires de services) avant travaux.
- Lancement des travaux de raccordement selon le planning prévu.



EM La gestion des travaux



- **Voirie** : une voie de circulation est prise pour travailler en toute sécurité
- **Réfection de voirie** : réfection provisoire pendant le chantier permettant de circuler et remise en état en accord avec le gestionnaire de voirie après chantier
- **Emprise du chantier** : cadence de 80 mètres linéaires par semaine environ, avec une emprise chantier d'environ 150 mètres (indisponible à la circulation les semaines et week-ends)
- **Balisage** : mise en place d'un balisage spécifique pour les piétons / cyclistes / voitures / commerçants
- **Préparation du chantier** avec les gestionnaires de voiries / mairie (réunion, DESC, panneau chantier, préparation des déviations...)
- **Communication sur les travaux** (lettrage, prise de contact avec commerçants, ...)



Exemple de poster (40 cm / 60 cm)



Exemple de panneau de chantier (1.5m par 1m)



Exemple de balisage chantier





Exprimez-vous sur le projet de raccordement

 **20 minutes**

**Exprimez-vous sur
Le raccordement**

 **Projet EMME**
Electro Mobility Materials Europe

<u>Vos attentes</u>	<u>Vos points de vigilance</u>	<u>Vos questions</u>
		



10 minutes d'échanges entre les participants



5 minutes de restitution par groupe



5 minutes de questions / réponses avec les intervenants



LES PROCHAINES ÉTAPES

Visite de site

Le **5 avril 2025**, de 9h30 à 12h30
Sur le site du projet

Conférence-débat

« **Matériaux Stratégiques et filière batterie** »
le **7 avril 2025**, de **18h30 à 20h30**
À Bordeaux – Cap Sciences

Atelier Thématique#2

Approvisionnement et logistique
le **15 avril 2025**, de **18h30 à 20h30**
À Parempuyre – Salle du Vieux Logis
À Blanquefort – Salle du Conseil Municipal



**SITE INTERNET
PARTICIPATIF DU PROJET**
Registre numérique



**REGISTRE DE
CONTRIBUTIONS PAPIER**
À disposition sur les lieux de
rencontre de la concertation



CAHIER D'ACTEURS
Support à télécharger/déposer
sur le site internet

LE SITE INTERNET PARTICIPATIF DU PROJET :

www.emme-concertation.fr



Pour vous informer
et contribuer, visitez :

[www.emme-
concertation.fr](http://www.emme-concertation.fr)